



Gradhiva

Revue d'anthropologie et d'histoire des arts

5 | 2007

Sismographie des terreurs

Les instruments de la mémoire

Génocide et traumatisme au Rwanda

Keeping alive the memory. Genocide and trauma in Rwanda

Célestin Kanimba Misago



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/745>

DOI : 10.4000/gradhiva.745

ISSN : 1760-849X

Éditeur

Musée du quai Branly Jacques Chirac

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2007

ISBN : 978-2-915133-55-4

ISSN : 0764-8928

Référence électronique

Célestin Kanimba Misago, « Les instruments de la mémoire », *Gradhiva* [En ligne], 5 | 2007, mis en ligne le 03 décembre 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/745> ; DOI : 10.4000/gradhiva.745

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© musée du quai Branly

Les instruments de la mémoire

Génocide et traumatisme au Rwanda

Keeping alive the memory. Genocide and trauma in Rwanda

Célestin Kanimba Misago



Fig. 1 Site de Nyamata : la toiture de l'église en tôles métalliques est criblée de balles et de fragments de grenades. Ces os, ceux de milliers de victimes, sont entassés ici avant d'être placés dans deux grands caveaux aménagés derrière l'église. Photo : Célestin Kanimba Misago (C.K.M.).

- 1 Le XX^e siècle a été marqué par des guerres et des génocides qui ont donné lieu à une multiplication de commémorations émanant des pouvoirs publics ou des associations qui portent les mémoires. Le plus souvent, il s'agit de mémoires douloureuses et traumatisées : celle de la Seconde Guerre mondiale, de l'Occupation, de la Déportation, de

la Résistance, de la Shoah, les mémoires multiples de la guerre d'Algérie, celle du génocide arménien, du génocide des Tutsi au Rwanda. Cette multiplication de commémorations traduit la volonté d'exprimer une certaine reconnaissance morale et identitaire des citoyens envers les victimes et d'assumer publiquement la distanciation d'avec le génocide. Elle atteste aussi la profonde préoccupation de rappeler aux nouvelles générations le mal commis à ne pas répéter.

- 2 Au Rwanda, la commémoration est un des instruments de la mémoire destinés à remplir diverses fonctions. La commémoration officielle, qui se déroule pendant la semaine de deuil, est associée à d'autres activités, notamment aux réinhumations des restes des victimes du génocide de 1994, aux veillées funèbres et aux témoignages. La semaine de deuil est consacrée à la conservation des souvenirs du génocide, à la réhabilitation des victimes, tuées après avoir été non seulement humiliées mais surtout déshumanisées, voire réifiées. Les cérémonies de commémoration sont par ailleurs organisées en vue de rendre justice aux victimes, de contribuer à la repentance et au pardon et, partant, à la réconciliation et à la concorde nationales (Kanimba Misago 2005 : 135).
- 3 Cependant, l'objet de la mémoire et surtout le rôle de ses instruments sont perçus différemment par les différentes composantes de la société rwandaise. Pour certains groupes, les instruments de la mémoire maintiennent présent le passé qui devrait être oublié, pour d'autres oublier le génocide c'est préparer un autre génocide, pour d'autres enfin les commémorations sont une source de trauma collectif. La dernière position est confortée par le fait que l'une des conséquences significatives du génocide des Tutsi est le traumatisme psychique qui se manifeste au sein de la société rwandaise en général et au sein de la communauté des rescapés en particulier. Depuis le génocide, les signes de traumatisme psychique apparaissent au cours de l'année, dans des cas relativement isolés, chez les survivants et chez les génocidaires ; ils deviennent plus fréquents et sensiblement accentués à l'occasion de cérémonies d'exhumation et de réinhumation des restes des victimes du génocide, lors d'une visite d'un site mémoriel et surtout durant la période de deuil national. Cette divergence d'attitudes résulte, d'une part, de la divergence de perceptions de l'objet et des objectifs de la mémoire et, d'autre part, de la capacité de chaque individu ou de chaque groupe à supporter les conséquences du génocide et à en assumer sa part de responsabilité.

L'objet de la mémoire et ses objectifs

- 4 La mémoire vise à prévenir le génocide et à lutter contre l'idéologie du génocide sous toutes ses formes afin que « plus jamais » une telle tragédie ne se reproduise. Au Rwanda, compte tenu du contexte social et historique, l'objet de la mémoire consiste aussi à amener la société rwandaise à recouvrer sa cohésion et son unité.
- 5 Le génocide a creusé un fossé entre les Rwandais, car une grande partie de la population a été impliquée dans le génocide et les violences contre les Tutsi. Les planificateurs du génocide ont « systématiquement associé une grande majorité de la population civile à l'exécution de ce crime, afin de mettre l'humanité devant l'impasse de la culpabilité de tout le monde, ce qui équivaut à l'impunité, à l'absence de responsabilité » (Institut de recherche et de dialogue pour la paix 2006 : 71). Ils sont ainsi parvenus à ce qu'Aurélia Kalisky (2004 : 434) appelle la « criminalisation massive de la population ». Selon la déclaration de Human Rights Watch (1999 : 16-17), « la complicité de la population a été

quasi totale ». Ceci explique pourquoi en moins de cent jours plus d'un million de personnes ont été exterminées. Il faut remarquer que les milices interahamwe rivalisaient de zèle et de sadisme afin d'apparaître chacune comme celle qui travaille¹ le mieux. N'espéraient-ils pas recevoir des récompenses pour les crimes commis² ? À propos de la rapidité de l'action génocidaire et du nombre de victimes, l'expert envoyé par l'ONU au Rwanda, René Degni-Segui (1995 : 67), a fait ce constat :

« [...] le génocide et les massacres ont pris une ampleur inégalée dans l'espace et dans le temps. »

6 Mais, comme le remarque Kalisky (2004 : 434) :

« [...] l'extension du crime à toute une population suppose des usagers inédits de la cruauté, et implique une violence faite aux liens familiaux, affectifs et sexuels d'une manière à la fois réfléchie (préparée) et incontrôlable. »

7 Le fait que le génocide ait été perpétré au nom des Hutu et que l'implication de la population civile ait été massive rendait tortueux les rapports entre les Hutu et les Tutsi au lendemain du génocide. Dans bien des cas, ces rapports étaient caractérisés par la suspicion et la peur d'être tué, le rescapé par le bourreau qui voulait effacer les traces de ses forfaits, le bourreau par le rescapé brûlant de venger les siens. Dans certaines régions du pays, l'insécurité fut entretenue par des persécutions et des menaces directes qui ont poussé certaines personnes à quitter les collines pour aller s'installer dans les grandes agglomérations les plus proches. La cohabitation devenait difficile, parce que la vue ou la rencontre avec les génocidaires ou présumés génocidaires réactivait le souvenir des différentes formes de violences dont les rescapés avaient été les témoins ou l'objet. Les témoignages des 71 rescapés de Bisesero expliquent bien cette situation (African Rights 1994).

8 Certaines femmes hutu mariées à des Tutsi ont assisté à des scènes dépassant tout entendement : elles ont vu leurs frères ou d'autres membres de leur famille tuer leurs maris et leurs enfants. En réaction, elles ont rompu les liens avec leurs familles, mais, dans certains cas, elles n'ont pas été bien acceptées par les proches de leurs maris assassinés. Elles ont été complètement incomprises, condamnées injustement à une solitude insupportable au milieu des leurs.

9 Il en découle qu'au lendemain du génocide, le rescapé qui n'avait pas été sauvé par le Hutu considérait tout Hutu qui était au Rwanda pendant le génocide comme un génocidaire ou un complice. Il a fallu prendre un certain recul et se rendre compte que tous les Hutu n'ont pas trempé dans le génocide, que quelques Hutu ont caché des Tutsi au risque de leur vie et que certains ont même été massacrés parce qu'ils ont refusé de participer au crime.

10 La mémoire du génocide et des massacres doit par conséquent contribuer non seulement à l'éradication de l'idéologie génocidaire par des mécanismes de prévention, mais aussi à la réconciliation nationale, un préalable à la reconstruction de l'unité nationale. À travers ses instruments, la mémoire réveille la conscience des auteurs des crimes sur l'ampleur du mal qu'ils ont commis, incite ces derniers à s'en repentir et à compatir à la douleur des victimes, et de cette manière réconcilie les personnes, les groupes et les communautés. Mais la repentance implique le regret du crime ou de la complicité. Or, comme le constate Laure de Vulpian (2004 : 400) :

« Face à un génocide, la pensée est sidérée. On reste médusé par la puissance de la haine, de la violence et du sadisme que sous-tend l'intention d'exterminer, qu'il s'agisse du concepteur ou du simple exécutant. Mais aussi par l'absence évidente de

regrets et de remords chez les tueurs, même s'il existe un sentiment de culpabilité collective au sein de la communauté hutu. Des centaines de milliers de Rwandais ont, en effet, pris la machette sans question ni regrets pour aller massacrer un ami, violer une voisine, éventrer une femme enceinte et sortir le fœtus de son ventre, rassembler des centaines de personnes dans un petit garage pour y mettre le feu, couper les mains de celui qui tentait de s'arracher du puits où il avait été jeté. L'interrogation fondamentale est soulevée par la distance incroyable que les acteurs du génocide mettent entre leurs crimes et leur état de criminels. »

- 11 L'objet de la mémoire ainsi défini et expliqué à la population à travers l'enseignement formel et informel de l'histoire nationale dans les écoles, sur les sites mémoriaux et lors des cérémonies commémoratives permettra de partager des perceptions convergentes de la mémoire et d'accompagner le processus de reconstruction de la nation rwandaise, toujours en cours, sur de nouvelles bases politiques plus démocratiques.
- 12 À ce propos, Schreiber (1995 : 167) nous rappelle que « reconstruire un pays sur la mémoire du génocide, c'est fonder les nouvelles conditions d'existence, le nouveau contrat social, dans ce pays meurtri, sur la nécessaire prise en compte du fait qu'une partie de la population a tenté d'éliminer physiquement une autre partie de celle-ci. C'est reconstruire les rapports sociaux, dénaturés depuis des décennies par un clivage d'abord ethnique puis ethno-politique ».
- 13 Dans cette optique, la mémoire est perçue comme un instrument remplissant des fonctions touchant plusieurs domaines : historique, psychologique, thérapeutique, social, politique, voire économique. Outre le souci de conserver et transmettre la vérité historique, malheureusement falsifiée pendant les régimes défenseurs des étendards de l'idéologie divisionniste, la mémoire redonne au groupe martyr, aux morts déshumanisés le droit à la dignité humaine, et aux vivants le droit à la vie, l'espérance et le goût de la vie que les auteurs du génocide ont tenté de détruire. L'une des actions des planificateurs du génocide a été justement focalisée sur la déshumanisation, voire la chosification du groupe à exterminer et, par ricochet, de l'être humain. Le planificateur a non seulement détruit la dignité humaine dans la victime, mais aussi les sentiments humains dans le bourreau qui s'est livré à des comportements bestiaux ; il a soumis sa victime à des atrocités indicibles, à des traitements inadmissibles non seulement pour l'homme mais aussi pour l'animal.



Fig. 2 Site de Biseseo : à l'entrée du site se dresse un monument symbole de résistance et trois bâtiments comprenant chacun trois pièces destinées à conserver les preuves du génocide de 1994. Les trois bâtiments rappellent les trois collines d'où sont venues les victimes. Le passage les reliant entre eux évoque le chemin de Golgotha. Photo : C.K.M.

- 14 Mais celui qui déshumanise sa victime se déshumanise également ; en animalisant ou chosifiant son semblable, lui aussi se ravale au niveau de l'animal ou de la chose, car il commet ou pousse les autres à commettre des actes indignes de l'homme. La violence génocidaire, explique Verdier (1995 : 243), « est essentiellement une entreprise concertée de déshumanisation, qui enlève à l'homme ses principes spirituels et ses liens vitaux, le coupe de sa parenté, le prive de sépulture ».
- 15 Cependant, la mémoire est perçue par ceux-là mêmes, planificateurs et exécutants du génocide, comme un perpétuel reproche ou comme un échec, car l'extermination n'a pas été achevée ! Ils voudraient oublier et si possible effacer toutes les traces de leurs forfaits. Le contenu de la mémoire du génocide peut donc varier selon l'expérience de chacun face à l'objet à commémorer et les objectifs poursuivis.
- 16 Cette différence de positions est aussi liée à l'histoire même des Rwandais depuis 1959. S'il est acquis qu'ils partagent une très grande partie de leur histoire, il est aussi vrai que des groupes ont vécu diversement les péripéties de la période entre 1959 et 1994. Les Rwandais qui étaient encore en exil, les Tutsi rescapés du génocide, les Hutu et les Twa opposés à l'idéologie du génocide et les Hutu instigateurs, les Hutu et les Twa bourreaux ont vécu des expériences différentes du génocide. Ils ont donc des réactions variées à l'égard de la mémoire qui se veut officielle.



Fig. 3 Restes des victimes du génocide conservés à Murambi. Photo : C.K.M.

- 17 En présence de cette diversité, le gouvernement a dû choisir ce qui est à garder et ce qui est à oublier. L'oubli ne s'oppose pas à la mémoire, il est jugé nécessaire et légitime à la survie de notre communauté, de notre nation. La mémoire et l'oubli sont appréhendés et situés dans leur contexte historique, dans la politique mémorielle du Rwanda et dans celles d'autres pays. On retrouve, en effet, des situations similaires, *mutatis mutandis*, dans bien des pays sortant de la guerre ou du génocide. On citera à titre indicatif le cas de la transition démocratique espagnole après 1975 ; pour créer un consensus démocratique, l'oubli de la guerre civile et du franquisme a été imposé, instrumentalisé, sous la forme du silence. Non du point de vue moral, mais en regard d'une situation de reconstruction d'un pays, l'oubli de certains épisodes, des crimes et des criminels s'est avéré nécessaire pour faciliter le processus de réconciliation (Kanimba Misago 2005 : 133-141). Ce processus fut, au lendemain du génocide, une tâche difficile et délicate car certains rescapés n'en voyaient pas l'urgence et n'en comprenaient pas la nécessité ; un rescapé de Biseseo déclarait par exemple :

« Comme je suis seul, je n'ai plus le goût de vivre. Je me sens comme un cadavre. L'État, au lieu de venir nous aider, nous enseigne la réconciliation à la radio. » (African Rights 1994 : 82)

- 18 Pour atteindre cet objectif global, il faut viser les sous-objectifs suivants, dont la conjugaison garantirait le suivi des mesures prises et des activités entreprises au niveau national en vue de pérenniser la mémoire :
- disposer d'instruments variés et opérationnels de la mémoire ; il s'agit notamment des tombes aux héros nationaux, des cimetières, des semaines de commémoration, des cérémonies de réinhumation, des sites mémoriaux et d'un monument au « soldat inconnu » ;
 - constituer une documentation systématique pour écrire, conserver et présenter la mémoire du génocide ;
 - réhabiliter moralement, juridiquement et matériellement les rescapés du génocide ;

- éduquer le peuple rwandais à la compréhension mutuelle, à la tolérance, à la solidarité et à l'unité nationale par l'évocation de la mémoire ;
- construire une société harmonieuse et respectueuse des libertés et des droits fondamentaux de l'homme ;
- amener la communauté nationale et internationale à mieux connaître la réalité sur le génocide des Tutsi.

Trauma collectif différemment vécu

- 19 L'une des conséquences significatives du génocide de 1994 est le traumatisme psychique qui se manifeste au sein de la société rwandaise en général et de la communauté des rescapés en particulier. Le génocide a atteint le rescapé pratiquement dans tous les domaines. Comme le fait remarquer Marie-Odile Godard (2004 : 380) :

« Les rescapés des génocides ont vécu une atteinte individuelle, par la destruction du sentiment d'appartenance à l'humain, l'effacement de leur descendance par l'attaque du ventre des femmes et de leur ascendance par la destruction des tombes ; ils ont subi aussi une atteinte collective, par la destruction du groupe, de ses traditions, de sa langue, de sa culture, de ses liens. Le but ? Faire disparaître toutes les traces de ce groupe et, avec elles, celles même de son anéantissement ; là se retrouve le sens des négationnismes qui opèrent dès le début du drame. »

- 20 Cette atteinte à la fois individuelle et collective a engendré le traumatisme. Les cas de traumatisme augmentent surtout lors des cérémonies de commémoration ou d'inhumation, au cours desquelles bien des rescapés, et surtout des rescapées, ne parviennent plus à contenir leur souffrance. Comme le note Marie-Odile Godard (*ibid.* : 378) :

« En ces jours anniversaires, ces explosions de douleur ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, car les traumatismes psychiques qui marquent à jamais la vie des rescapés et de leurs descendants sont souvent discrets, mais taraudent continuellement leur vie ; ils sont encore actifs dix ans plus tard, mais aussi et toujours cinquante-cinq ans après. »

- 21 La souffrance est quotidienne, car beaucoup n'ont plus d'assises familiales ; ils se sont retrouvés seuls après le génocide, dans le dénuement complet sur le plan tant psychique et social qu'économique ; ils ont enduré des atrocités inouïes, ils ont perdu leurs parents et leurs biens et, comble du malheur, ils habitent avec des gens qui les traquaient pendant le génocide. La souffrance, discrète mais lancinante, est surtout endurée par les femmes qui, par la force des choses, ont des voisins qui les ont violées et/ou ont tué leurs parents, leurs enfants.



Fig. 4 Outils transformés en armes pour tuer les Tutsi à l'église de Nyarubuye. Photo : C.K.M.

- 22 D'après l'enquête menée par Human Rights Watch en 2004, la plupart des femmes rwandaises qui ont été violées n'osent pas avouer publiquement ce qu'elles ont subi. Celles qui le reconnaissent ont peur d'être marquées comme victimes de viol et rejetées par leur famille. Elles savent qu'il leur serait difficile de réintégrer leur communauté et d'y refaire leur vie si leur viol était connu. En conséquence, les femmes qui ont survécu aux violences sexuelles sont très peu disposées à demander une assistance médicale ou à relater ce qui leur est arrivé. Ainsi, le silence qui entoure le viol affecte les femmes de multiples façons, mais plus particulièrement dans leur santé sexuelle et leur capacité à avoir des enfants.



Fig. 5 Extériorisation du traumatisme pendant la veillée funèbre. Au cours des veillées, on chante, on récite des poèmes en souvenir des victimes, on livre des témoignages qui suscitent diverses réactions : les uns pleurent, les autres enfouissent la tête dans les mains, s'effondrent. Photo : C.K.M.

- 23 Le traumatisme se manifeste également d'une façon particulière parmi les jeunes qui ont vécu le génocide dans leur petite enfance. Durant cette période, plus des deux tiers des enfants ont assisté à des tueries ou ont vu des corps blessés ou mutilés, des cadavres ; ils ont vu des gens assassinés à coups de machette ou de gourdin. Beaucoup d'enfants rescapés ont vécu la mort d'un proche parent, ont assisté à un viol et à des agressions sexuelles. Certains ont tué d'autres enfants, ou ont été forcés ou encouragés à le faire par des adultes (OUA 2000). Les enfants qui ont vécu de telles atrocités ont du mal à se rétablir psychologiquement. Le souvenir des scènes de violence engendre chez eux la peur d'une mort précoce, ce qui entraîne la dépression, l'anxiété et des troubles du sommeil. Pour lutter contre ce traumatisme, le gouvernement rwandais a créé en 1995 un Centre national de traitement des traumatismes (National Trauma Recovery Centre), qui offre des traitements psychologiques aux enfants victimes de ces traumatismes.
- 24 Une telle folie meurtrière et un tel degré de cruauté ont été atteints à la suite d'endoctrinements, d'incitations à la haine répétées au cours des quatre dernières décennies. La société rwandaise doit donc être désintoxiquée, recevoir un enseignement axé sur les valeurs morales et humaines qui contribuerait à réduire le traumatisme en rétablissant la cohésion sociale et la confiance entre les différentes composantes de la société rwandaise. Or, la restauration de l'unité nationale ne pourra être réalisée qu'à travers les instruments de la mémoire.

Le rôle des instruments de la mémoire, objet de controverses

- 25 La mémoire est la représentation des souvenirs ; la récupération des événements passés requiert le rassemblement des matériaux nécessaires, qui sont des objets de mémoire, notamment les lieux, les objets, les noms et les photographies des victimes ou des

bourreaux. La tâche de réunir les objets de mémoire est confiée à la « Commission pour le mémorial du Génocide ».

Création de la Commission pour le mémorial du Génocide

- 26 Cette commission est chargée de la construction et de l'entretien des sites mémoriaux, de l'organisation des cérémonies à caractère national et des cérémonies exceptionnelles : la journée de commémoration annuelle, la commémoration décennale, la journée du 4 juillet (la fin des massacres ou la libération), l'éducation et la défense de la mémoire.
- 27 Au lendemain du génocide, diverses actions ont été menées et la commission fut chargée d'en assurer le suivi. Il s'agit, entre autres activités, d'identifier les lieux du génocide, et de collecter les objets, ustensiles et habits trouvés en association avec les corps des victimes ainsi que les armes utilisées par les bourreaux. La tâche de réunir les preuves matérielles du génocide est importante, car les spécialistes savent que la mémoire est sujette à l'érosion du temps et aux manipulations politiques. Tzvetan Todorov (2000 : 133-134) nous fait remarquer que, malgré les stratégies élaborées, la mémoire est encore faite de souvenirs et d'oubli, d'occultations volontaires ou involontaires et de censure. Il est donc nécessaire de concevoir des mécanismes et des stratégies plus fortes pour la maintenir au fil des générations et des différents régimes qui pourraient se succéder. Pour ce faire, la commission devrait avoir un regard à la fois fixé sur le passé et tourné vers l'avenir.

Semaine de deuil national

- 28 La semaine de deuil national est un des instruments de la mémoire qui ont été décrétés par le conseil des Ministres du gouvernement d'union nationale ; elle couvrait la première semaine du mois d'avril. Mais, en 2004, à l'occasion de la dixième commémoration du génocide, les dates ont été modifiées en vue de la situer dans les débuts du déclenchement de l'extermination systématique des Tutsi et des massacres des Hutu opposés à l'idéologie du génocide ; dès lors, la semaine de deuil national commence le 7 et prend fin le 13 avril. Ces deux dates sont marquées par de grandes manifestations officielles visant à rappeler le génocide et la lutte engagée contre son éventuelle répétition. Cette semaine de deuil est au niveau national un moment de recueillement, d'émotions intenses, d'empathie et de sympathie, mais aussi d'indignation.
- 29 C'est également pendant cette semaine que des veillées funèbres et des réinhumations à caractère officiel sont organisées, et que des témoignages sont enregistrés. Les conférences et les débats sont articulés sur les thèmes relatifs au génocide et à la prévention de son idéologie.
- 30 Comme la semaine fixée par le gouvernement ne couvre pas toute la période pendant laquelle le génocide a été perpétré, le deuil continue jusqu'à la fin du mois de juillet. Tout au long de la période de deuil sont organisées diverses manifestations en mémoire des victimes du génocide et des massacres.
- 31 S'il est vrai que les rescapés ne peuvent pas oublier les souffrances endurées pendant le génocide, on constate cependant que durant les trois mois de deuil, et surtout pendant la semaine de deuil national, les souvenirs deviennent plus intenses. Ceci s'explique par le

fait que, pendant cette période commémorative, les témoignages des rescapés, les discours circonstanciels, les documentaires audiovisuels relatifs au génocide ramènent à la surface l'horreur et les souffrances, même celles que les rescapés avaient jusque-là enfouies dans leur mémoire. Ils revivent les scènes atroces qu'ils ont endurées.

- 32 Les images défilent dans leur tête comme sur un immense écran : scènes macabres, angoisse sur les visages des victimes, haine et cruauté inouïe des bourreaux. Certains rescapés, replacés pleinement dans cette période, manifestent divers signes de traumatisme : cris aigus et hurlements, peur ontologique extériorisée par le tremblement nerveux des membres, battements de cœur accélérés, tentative de fuir l'ennemi qu'ils pressentent comme physiquement présent ; il avance vers eux, armé de machettes, de gourdins munis de clous.
- 33 Malgré la peine causée par le souvenir de ces atrocités et surtout des images de tortures auxquelles leurs proches ont succombé, les survivants éprouvent le besoin de participer à toute manifestation commémorative et de témoigner en public, de se souvenir des leurs, d'être entourés, de sentir que la douleur et la honte subies, loin d'être banalisées, servent de leçon pour la construction d'une société humaine et plus juste. À ce propos, Immaculée Rugira-Ruhamatali déclare :
- « Aujourd'hui, j'ai décidé de parler pour informer le monde entier de la réalité du génocide, pour combattre ceux qui banalisent le génocide, et pour extérioriser ma souffrance. » (Marcelli 2000)
- 34 Le témoignage a donc une fonction multiple de dénonciation, de restauration de la dignité humaine, de la confiance en soi et en l'autre (Godard 2004 : 379). Le besoin de raconter les événements vécus pendant le génocide traverse l'ensemble des documents publiés par African Rights (1994, 1996, 2001).

Réinhumations des restes des victimes

- 35 Après le génocide des Tutsi et l'élimination des Hutu opposés à l'idéologie du génocide, l'action la plus urgente consistait à exhumer et ré-inhumer dans la dignité les restes des victimes. C'est pourquoi l'un des objectifs de l'investigation sur les sites du génocide était d'identifier les fosses et latrines dans lesquelles gisaient les corps. Depuis 1995, l'action d'exhumation et de réinhumation au niveau de la ville, du district et de la cellule est effectuée chaque année pendant la période de deuil, entre avril et juillet. Cette action collective et politique vise à rendre aux suppliciés leur dignité, à faire « voir l'horreur à l'état presque brut et à casser l'anonymat d'une mort de masse » (Bensoussan 2004 : 10). Les rites servent autant les morts que les vivants, car ces moments poignants sont l'unique occasion de se réconcilier avec les morts, de leur rendre un dernier hommage – leurs dépouilles jetées dans des latrines ou fosses communes ont été privées de rites funéraires et n'ont pas eu droit au deuil. Cette cérémonie de réinhumation est pour ceux qui souffrent du traumatisme de n'avoir pas enterré les leurs une occasion d'honorer publiquement leur mémoire et, partant, une sorte de thérapie. La ré-inhumation a donc un rôle ambigu : elle soulage les uns et provoque le traumatisme chez les autres.

Conservation des sites mémoriels

« Ces sites portent en eux l'injonction du souvenir, d'où la nécessité de les aborder. » (Rudacogora 2005 : 148)

- 36 Les sites mémoriels sont des lieux de supplice, de résistance et de martyre (*ibid.* : 149). Aussi l'action la plus importante consistait-elle à les protéger ou du moins à en préserver une partie, destinée à servir de preuve matérielle des atrocités du génocide. L'érection des mémoriaux dans différentes régions du pays demeure une activité de longue haleine, qui s'étendra sur plusieurs décennies. Le repérage des sites se poursuit au rythme des révélations des témoins.
- 37 Cependant, le rôle des sites est perçu différemment suivant les groupes. Bien des personnes interrogées par les agents d'African Rights, certaines par ignorance, d'autres par négationnisme, considèrent le site mémoriel comme un lieu destiné essentiellement à entretenir l'esprit de vengeance, à rappeler les crimes perpétrés par les génocidaires. C'est un perpétuel reproche pour les gens qui ont participé au génocide. Aussi importe-t-il de préciser son rôle.
- 38 La vocation du site mémoriel consiste aussi à former et informer. Il est érigé pour être un lieu de recherche, de mémoire et d'éducation indispensable pour les générations futures. Son objet est de réunir, de produire et de publier une documentation spécifique, de la mettre à disposition des chercheurs et du public, surtout de la jeunesse, afin d'informer le plus possible sur le génocide, l'idéologie divisionniste, les droits fondamentaux de la personne.
- 39 Le concept de site se fonde sur quatre éléments : mémorial, espace de documentation, cimetière et jardin de recueillement. Le site est un espace de réflexion, de rencontre et d'animation ouvert au public pour que la mémoire reste vivante. Le mémorial est à la fois un musée, comprenant des salles d'exposition, et un centre d'éducation. Le centre de documentation abrite les archives, la bibliothèque, la vidéothèque et la photothèque. Jusqu'ici, le site doté de ces unités est celui de Gisozi. Il est devenu un lieu du génocide avec la construction d'un mémorial, et l'aménagement de jardins et de grands caveaux communs contenant plus de 250 000 dépouilles de victimes. Le long des caveaux se dresse un mur auquel sont fixées des plaques métalliques sur lesquelles sont gravés les noms des victimes qui ont pu être identifiées lors de l'exhumation des charniers.
- 40 Il est envisagé de doter tous les sites de ces quatre unités et de faire ressortir la spécificité de chacun. À titre indicatif, le site de Bisesero, situé au sommet de la plus haute colline de la région, incarne la mémoire du génocide perpétré dans la région et symbolise la résistance.
- 41 Quant aux mémoriaux de Nyamata et de Ntarama, situés dans la région du Bugesera, ils rappellent les atrocités du génocide et racontent l'histoire de la région. En 1959, les Tutsi ont été chassés de leurs terres et ont pris le chemin de l'exil vers les pays limitrophes ; une partie de la population tutsi en provenance des régions du Nord (Gisenyi, Ruhengeri et Byumba) a été déportée de force au Bugesera, zone à l'époque inhospitalière car infestée de mouches tsé-tsé. Les déportés ont été parqués d'abord dans des baraques dans des conditions inhumaines ; des milliers de personnes sont mortes de faim et de maladie. Les survivants ainsi que leurs descendants furent soumis aux tortures des autorités administratives en 1992, et plus particulièrement en 1994, pendant le génocide. Rappelons que chaque fois que les Tutsi de l'extérieur, appelés *inyenzi* (« cancrelats »), attaquèrent le Rwanda, en 1963, 1966 et 1990, les Tutsi du Bugesera prirent soit le chemin de l'exil, soit celui de la prison. Ceux qui restèrent sur place subirent des humiliations indescriptibles.

- 42 En 1992, une partie de la population a été massacrée. En 1994, 20 000 personnes dans l'église de Nyamata et plus de 5 000 à Ntarama, succursale de la paroisse de Nyamata, ont été sauvagement assassinées, les unes à la grenade, les autres à la machette ou brûlées. Les deux églises catholiques qui, les années antérieures, avaient servi de refuge ont été transformées en abattoirs.
- 43 Il est prévu que les centres d'éducation qu'abritent les sites mémoriels travaillent en synergie avec le musée de la Paix et l'Université nationale du Rwanda, notamment avec ses branches spécialisées, le Centre de gestion de conflits, la faculté d'Éducation et la Commission pour l'unité et la réconciliation nationale afin de réaliser les activités suivantes :
1. - inculquer et cultiver le respect des droits et des libertés fondamentales de la personne ;
 2. - susciter chez la population le sens de la responsabilité et détruire l'esprit grégaire enclin à des réactions collectives ;
 3. - éveiller l'esprit de solidarité et de respect mutuel entre les habitants ainsi que le patriotisme qui transcende les identités ;
 4. - stimuler des actions éducatives pour la jeunesse visant à éradiquer le retournement des valeurs qui a favorisé la diffusion de l'idéologie génocidaire ;
 5. - apprendre à cette jeunesse à se distinguer par des vertus telles que la franchise, la sincérité et l'honnêteté, indispensables à la coexistence durable de tous les Rwandais.
- 44 Compte tenu du contexte social et historique du Rwanda, la mémoire a un double objectif ; le premier consiste à prévenir le génocide et le second à contribuer à la reconstruction de l'unité nationale. Les instruments de la mémoire visent à faire mieux connaître l'idéologie, l'horreur et les conséquences du génocide, à susciter l'éveil de la compréhension du passé et de la conscience historique afin d'éradiquer à jamais le génocide. Il importe cependant que le rôle des instruments, qui paraît ambigu, soit bien expliqué à la population. Cette tâche interpelle toutes les consciences, spécialement celles des décideurs politiques et des responsables des médias. La politique et l'information ont été utilisées dans la diffusion de l'idéologie divisionniste et dans l'exécution du génocide. Il est impérieux que ces mêmes outils servent à la « désintoxication » de la population rwandaise et à l'éradication de l'idéologie du génocide. Une volonté politique soutenue par des médias peut amener une grande partie de la population à s'impliquer dans le processus de réconciliation nationale. Suite à des campagnes de sensibilisation et d'information, on assiste depuis l'an 2006 à une augmentation du nombre de participants aux cérémonies de commémoration et de visiteurs des sites mémoriels. Le contact direct avec ces instruments de la mémoire les amène à mieux comprendre l'ampleur du mal commis et la souffrance des victimes.
-

BIBLIOGRAPHIE

African Rights

1994 *Résistance au génocide*. Bisesero, avril-juin 1994.

1996 *Rwanda, la preuve assassinée : meurtres, attaques, arrestations et intimidations des survivants et des témoins.*

2001 *Livrés à la mort à l'ETO et à Nyanza.*

Les histoires de civils rwandais abandonnés par les troupes de l'ONU, le 11 avril 1994.

Bensoussan, Georges

2004 « Editorial », *Revue d'histoire de la Shoah, le monde juif* 181, juillet-décembre, « Génocides, lieux (et non-lieux) de mémoire » : 5-10.

Degni-Segui, René

1995 « *Extraits de rapports 1994-1995 sur la situation des droits de l'homme au Rwanda ; l'incrimination* », in Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien, éd., *Rwanda. Un génocide du xx^e siècle.* Paris, L'Harmattan : 67-76.

Dupaquier, Jean-François

1995 « Le révisionnisme, poursuite du génocide par d'autres moyens », in Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien, éd., *Rwanda. Un génocide du xx^e siècle.* Paris, L'Harmattan : 127-136.

Godard, Marie-Odile

2004 « Shoah, Itsembabwoko... Le temps présent du traumatisme », *Revue d'histoire de la Shoah, le monde juif* 181, juillet-décembre, « Génocides, lieux (et non-lieux) de mémoire » : 377-393.

Human Rights Watch

1999 *Aucun témoin ne doit survivre.*

Le génocide au Rwanda. Paris, Karthala.

Human Rights Watch/Africa

2004 *Les vies brisées : violence sexuelle pendant le génocide rwandais et sa conséquence.* Human Rights Watch Women's Rights Project, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme.

Institut de recherche et de dialogue pour la paix

2006 *Génocide au Rwanda : causes, exécution et devoir de mémoire.*

Kalisky, Aurélia

2004 « D'un génocide à l'autre. Des références à la Shoah dans les approches scientifiques

du génocide des Tutsi », *Revue d'histoire de*

la Shoah, le monde juif 181, juillet-décembre, « Génocides, lieux (et non-lieux) de mémoire » :

411-438.

Kanimba Misago, Célestin

2005 « Préservation de la mémoire du génocide : rôles, actions et stratégies », *études rwandaises* 9, « Le Génocide de 1994. Idéologie et Mémoire » : 128-147.

Marcelli, Sylvain

2000« Rwanda, mémoire d'un génocide.

Le silence coupable de la France... et des Français », *L'Interdit webzine.*

(www.interdits.net/2000dec/rwanda12.htm)

Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

2000 *Rapport sur le génocide rwandais*.

Addis-Abeba, mai.

Rudacogora, Augustin

2005 « Mémoire des sites et sites de mémoire au Rwanda après 1994 », *études rwandaises* 9, « Le Génocide de 1994. Idéologie et Mémoire » : 148-162.

Schreiber, Jean-Philippe

1995 « Le génocide, la mémoire et l'histoire », in Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien, eds., *Rwanda. Un génocide du xx^e siècle*. Paris, L'Harmattan : 165-182.

Todorov, Tzvetan

2000 *Mémoire du mal. Tentation du bien. Enquête sur le siècle*. Paris, Robert Laffont.

Verdier, Raymond

1995 « Vérité et justice d'un génocide : donner vie à un peuple martyr », in Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien, eds., *Rwanda. Un génocide du xx^e siècle*. Paris, L'Harmattan : 243-251.

Vulpian (De), Laure

2004 « Témoignage : images rwandaises, d'après le génocide », *Revue d'histoire de la Shoah*, le monde juif 181, juillet-décembre, « Génocides, lieux (et non-lieux) de mémoire » : 395-438.

NOTES

1. « Travailler », traduit en kinyarwanda par *gukora*, est un euphémisme utilisé pendant le génocide à la place du verbe « tuer », *kwica*, pour atténuer la gravité du mal.

2. Avant le génocide, les meilleurs « travailleurs » recevaient des postes politiques ou administratifs intéressants.

RÉSUMÉS

Le rôle de la mémoire du génocide au Rwanda est principalement éducatif ; elle reprend le passé pour corriger le présent et assurer un avenir meilleur. Aussi les instruments de la mémoire mis en place par le gouvernement rwandais visent-ils à amener la population non seulement à lutter contre l'idéologie du génocide, mais aussi à découvrir la nécessité de se réconcilier et de construire une société unie. Les commémorations, les semaines de deuil, les sites mémoriels, par leur nature et leur message, sont pour les générations successives un rappel permanent de ce qu'il ne faut plus jamais faire. Cependant, ces instruments peuvent renfermer des germes de division, susciter des sentiments ambivalents, provoquer des réactions diamétralement opposées.

L'analyse de leur fonctionnement met en évidence leur rôle ambigu et soulève la question d'une muséographie traumatisante.

In Rwanda, the memory of genocide is kept alive largely for educational purposes—it looks back on the past in order to correct the present and ensure a better future. The instruments put in place by the Rwandan government to ensure continuance of memory seek to encourage the population not only to combat the ideology of genocide, but also to understand the need for reconciliation and construction of a unified society. By their very nature and their message, the commemorations, weeks of mourning, and memorial sites form a permanent reminder for successive generations of what must never be allowed to happen again. These same instruments, however, could well nurture seeds of division, give rise to ambivalent feelings, and provoke diametrically opposed reactions. Analysis of the ways these instruments work shows the ambivalence of their role and raises the question of traumatising museography.

INDEX

Keywords : genocide, Hutu, memorial, memory tools, Rwanda, traumatism, Tutsi

Mots-clés : génocide mémorial, Hutu, instruments de la mémoire, Rwanda, traumatisme, Tutsi

AUTEUR

CÉLESTIN KANIMBA MISAGO

kanicestin@yahoo.fr. Musée national de Butare, Rwanda